

*EXTRAIT du PROCES VERBAL*  
*des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL*  
*Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016*

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 16</i> <i>Nbre Conseillers votants = 18</i></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Convention d'occupation temporaire du domaine public – terrasses ouvertes – avec le restaurant l'Ancien Moulin de Houdemont</b></p> <p style="text-align: center;"><i>délibération n° 2</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-six janvier, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Etaient présents : M. MAGRON, Maire, MM.BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, MM.WASSIAMA, PETRONIO, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mmes MANGIN, M.CORDIER Mme FERRY et M.GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Etaient excusés : Mmes GERARD et LAMASSE, M.KLEJMANN</p> <p>Ont donné pouvoir : Mme GERARD à M.MARCHAL, Mme LAMASSE à Monsieur MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a adopté le principe d'un droit de voirie pour installation de terrasses saisonnières à titre commercial sur le domaine public à raison de 2 € le m<sup>2</sup> par an.

Ainsi, une convention d'occupation du domaine public – installation de terrasses saisonnières à titre commercial (jointe au présent rapport) est établie entre la ville et le restaurant l'Ancien Moulin de Houdemont, laquelle en fixe les conditions d'utilisation.

La commission des Finances et des Moyens généraux du 25 janvier 2016 ayant donné à l'unanimité un avis favorable,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- approuve la convention à intervenir entre la Ville et le restaurant l'Ancien Moulin de Houdemont.
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

Le Maire,

**Daniel MAGRON**

*Je certifie que le présent acte a été notifié  
ou publié selon la réglementation en vigueur  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 26 janvier 2016.*

*Le Maire,*

**Daniel MAGRON**